



CHARTRE D'INTERVENTION SUR LE TEMPS SCOLAIRE

du 23 juin 2015



Entre

L'Éducation Nationale,
L'École Élémentaire J. Prévert,
L'École Maternelle P. Kergomard,

Et

Le Foyer Pour Tous - Centre Social Educatif et Culturel (Centre de
Loisirs Associé à l'École) de Saint Brice Courcelles (Marne)

Et

La Commune de Saint Brice Courcelles

En se basant sur les principes éducatifs énoncés dans le Projet Educatif Territorial de la Commune de Saint Brice Courcelles et ceux énoncés lors de temps de concertation, les signataires du présent document s'accordent à partager les conceptions éducatives suivantes :

L'éducation globale

Elle prend en compte l'ensemble des interventions des co-éducateurs qui participent tous à une œuvre éducative qui ne peut se passer de l'apport de chacun.

Elle propose une action concertée de tous les co-éducateurs.

Elle intègre l'enfant dans son milieu de vie.

L'éducation active

Elle doit prendre en compte la capacité de l'enfant à être autonome et responsable et donc, pour une part importante, à être acteur de son éducation et de ses apprentissages.

Le droit fondamental de tous à l'éducation : égalité, laïcité

S'il existe une offre diversifiée d'activités éducatives, il est indispensable de garantir l'égalité d'accès de tous à ces offres.

Elle doit viser la réussite scolaire et éducative de chacun

Texte de référence : Circulaire N° 92-196 du 03/07/1992

Les projets de coéducation s'intègrent dans le cadre des conventions générales pour les interventions en E P S, L V E, Arts plastiques, Musique et autres.

Les conventions fixent les cadres de références réglementaires pour l'établissement des projets et les modalités d'agrément des intervenants.

Toute proposition de coéducation ne rentrant pas dans le cadre d'une convention établie et reconnue doit faire l'objet d'une demande spécifique à l'I E N (nécessité alors d'une contractualisation particulière).

Les signataires de ce présent document s'engagent à un travail en commun, s'appuyant sur les principes de collaboration suivant :

1. Les activités conjointes Écoles/C.L.A.E s'intègrent nécessairement au projet pédagogique de la classe ou du cycle qui est lui-même la déclinaison du projet d'école et s'intègre dans l'espace éducatif communal. Il a été défini, d'établir un seul projet par classe et par année scolaire.
2. L'enseignant ou le groupe d'enseignants, dans le cadre des programmes scolaires en vigueur, reste maître des objectifs à développer dans le cycle. À ce titre, il définit les compétences et savoir-faire à acquérir par le biais des interventions du C.L.A.E. L'intervenant apporte un éclairage technique ou une forme d'approche différente de celle que l'enseignant aurait pu mettre en œuvre. Par sa spécificité, cette approche différente enrichit l'enseignement et conforte les apprentissages conduits par l'enseignant de la classe.
3. Le principe de concertation reste présent dans toutes les phases de construction du projet Écoles/C.L.A.E., dans sa réalisation et son évaluation. Cela suppose pour l'intervenant C.L.A.E. et l'enseignant les mêmes implications et obligations sur la définition des objectifs, des contenus, des méthodes, des consignes relatives à la sécurité, sur la répartition des tâches, la détermination des moyens d'évaluation... Le concept d'éducation globale suppose une concertation permanente entre les différents éducateurs et la construction de références communes pour une action cohérente pendant et après le temps scolaire.
4. L'intervention des animateurs du C.L.A.E. doit être prise en compte dans le processus global de formation de l'enfant. Les différentes formes de production des élèves donneront lieu à une présentation à un public (autres élèves, parents d'élèves...). Le Maire, l'adjointe au Maire en charge de l'Éducation et la Conseillère municipale en charge de l'Information municipale seront personnellement invités.
5. Responsabilité pendant le temps d'intervention sur le temps scolaire :
 - « La participation d'intervenants extérieurs au cours des activités scolaires ne modifie pas les conditions de mise en jeu de la responsabilité des enseignants... »¹
 - « La responsabilité d'un intervenant extérieur peut également être engagée si celui-ci commet une faute qui est à l'origine d'un dommage subi ou causé par un élève... »¹
6. Dans le respect des programmes en vigueur, la durée des interventions ne pourra excéder 1 heure par classe et par semaine. Le FPTCSEC s'engage à assurer l'ensemble des séances financées. Toute séance non réalisée sera reportée.

¹ Circulaire no 92-196 du 3 juillet 1992 Participation d'intervenants extérieurs aux activités d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires

7. Le financement des projets sera pris en charge par la Commune dans le cadre de sa subvention au Foyer Pour Tous, Centre Social Éducatif et Culturel. Une enveloppe globale sera attribuée au centre social, pour l'ensemble des interventions sur le temps scolaire et selon la convention d'objectifs et de moyens en vigueur liant la commune et le FPTCSEC. La Caisse des Écoles participe au financement du matériel pédagogique nécessaire par le biais d'une subvention annuelle votée par le Comité de la Caisse des Ecoles.
8. Chaque projet auprès de l'enfant et du groupe doit être soumis à évaluation. Les signataires du présent document s'engagent à évaluer l'opportunité et l'efficacité de leur collaboration de la façon suivante :
- Évaluation des élèves : elle sera menée par l'enseignant
 - Évaluation du projet : une fiche type (en annexe) complétée conjointement par l'enseignant et l'intervenant permettra d'évaluer le respect des points mentionnés ci-dessus, afin de modifier, si nécessaire, les interventions ultérieures et ceci grâce aux indicateurs mis en place.
9. Communication
- Présentation des projets au 1er conseil d'école de l'année scolaire
 - Présentation du projet de la classe aux parents lors de la réunion de rentrée
 - Communication dans l'Info mensuel communal :
 - présentation globale annuelle des projets
 - focus mensuels
10. Les partenaires institutionnels se réunissent 2 fois par an, en réunion tripartite, afin de discuter des projets à mettre en place sur l'année à venir (septembre), puis de faire le bilan de ces projets (juin).
11. Durée de la charte
- La charte signée a une durée d'un an. Elle est renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par une des parties, avant le début de l'année scolaire. Par ailleurs, la charte peut être dénoncée en cours d'année soit par accord entre les parties, soit à l'initiative de l'une d'entre elles.
- À la demande d'un des partenaires, cette charte pourra être révisée. À cette fin, une réunion tripartite spécifique devra être mise en place.

Il est annexé à ce présent document :

Les modalités de fonctionnement des projets Écoles/CLAE,

Les fiches de projets Écoles/C.LA.E.


A Saint Brice Courcelles, le mardi 23 juin 2015,



Le Maire,

Alain LESCOUET

Le Président du EPTCSEC,



Dominique TOPIN

L'inspectrice de L'Education nationale,

Annick LAMIRAL

Le Directeur de l'école élémentaire,



Pascal FERRY

La Directrice de l'école maternelle,



Chrystelle LEUK

MODALITES DE FONCTIONNEMENT			
CONTENU	QUAND	PERSONNES CONCERNEES	INDICATEUR DE REUSSITE
ÉLABORATION DES PROJETS			
Réunion de définition des grandes lignes des projets à mettre en place et des moyens à affecter. Recherche éventuelle de financements.	Début à mi-juin	Enseignants Animateurs	Tous les intervenants et enseignants se sont rencontrés
Transmission des projets pour l'année à venir au C.L.A.E. par les enseignants qui restent en poste. Proposition éventuelles de nouveaux moyens Pré-affectation des projets par animateurs.	Mi-juin	Animateurs	Toutes les ébauches de projets sont retournées au C.L.A.E.
Recherche de formations, pour les animateurs, sur les nouveaux domaines abordés. Mise en place des temps de formation.	Mi-juin à fin septembre	Centre social	
Définition des objectifs opérationnels et de la méthode, en référence aux moyens et aux publics et en répondant aux compétences visées. Définition du rythme d'interventions et de la nature des groupes de travail (niveau ou pas...) Définition du partage des tâches (ce qui est fait en classe ou au C.L.A.E.) Recherche de moyens supplémentaires extérieurs ou de prolongement pouvant améliorer le projet (visites d'expositions, spectacles, rencontres, sorties pédagogiques,...) Définition des lieux d'intervention les plus adaptés au projet.	De la rentrée de septembre à début octobre	Enseignants Animateurs	Fiches projets
Réunion tripartite de présentation du contenu détaillé des projets par classe. Présentation d'un budget prévisionnel sur la globalité du projet. Les partenaires conviennent ensemble des réunions nécessaires au suivi du projet global sur l'année.	Début octobre	Directeurs des Ecoles Direction et coordination Centre Social Institutionnels (Elus municipaux), IEN, Bureau associatif	Fiches projets
A l'occasion de la réunion de parents, l'enseignant présentera le projet	Courant 1 ^{er} trimestre	Enseignants Animateurs	Présence de l'animateur à

<p>classe/C.L.A.E éventuellement avec l'animateur qui pourra être invité à présenter la mise en œuvre et la nature des activités menées. Cette intervention se situera en début de réunion.</p> <p>Si cela n'est pas possible, une communication adaptée sera faite aux parents.</p>			<p>la réunion avec les parents.</p> <p>Information aux parents</p>
DEROULEMENT DU PROJET			
<p>L'animateur et l'enseignant disposent d'un temps d'échanges sur l'avancée du projet et de ses prolongements à l'école d'une heure par trimestre. Ce temps sera défini d'après le planning commun des animateurs et enseignants.</p> <p>L'enseignant et l'animateur trouvent un moyen concret pour régulièrement faire le lien entre l'évaluation scolaire générale de l'enfant et le travail fait lors des interventions C.L.A.E.</p>	<p>Tout au long de l'année</p>	<p>Enseignants</p> <p>Animateurs</p>	<p>Les rencontres entre l'animateur et l'enseignant sont régulières.</p>
EVALUATION ET BILAN DES PROJETS			
<p>Présentation des rendus des projets de l'année écoulée.</p>	<p>Dernière quinzaine de juin</p>	<p>Animateurs</p> <p>Enseignants et Equipes de direction</p> <p>Officiels (Elus municipaux, IEN, Bureau associatif, Financeurs le cas échéant)</p> <p>Parents</p>	<p>Participation des enfants et des parents</p>
<p>Le type de projet déterminera, de façon concertée, les formes et contenus de l'évaluation qui portera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur les acquisitions des enfants par le projet (savoirs, savoir-faire, savoir-être) - Sur le fonctionnement du projet - Sur l'intérêt du projet par rapport aux compétences visées dans la classe, le cycle et à sa pertinence liée au projet d'école. 	<p>De début octobre à mi-juin</p>	<p>Enseignants</p> <p>Animateurs</p>	<p>Des temps de rencontres formelles ont été organisés pour évaluer et faire le bilan de chaque projet.</p>
<p>Réunion tripartite de bilan qualitatif et financier des projets de l'année écoulée et présentation des grandes lignes des projets de l'année à venir par cycle (et par classe).</p>	<p>Fin juin</p>	<p>Directeurs des Ecoles</p> <p>Direction et coordination Centre Social</p> <p>Institutionnels (Elus, IEN, Bureau associatif)</p>	<p>Fiches bilans</p> <p>Fiches projets</p>

CONTRAT DE COEDUCATION en cycle I, II, III

DOMAINES DISCIPLINAIRES (à entourer)

E.P.S (sauf piscine)	Danse	Théâtre	Education musicale	Arts visuels	Culturel -----	Autre -----
-------------------------	-------	---------	-----------------------	-----------------	-------------------	----------------

ECOLE: <input type="checkbox"/> Maternelle <input type="checkbox"/> Élémentaire <input type="checkbox"/> Classe :	OBJECTIFS GENERAUX VISES (en lien avec le projet éducatif local, le projet d'école, de cycle et du centre social) :
Enseignant (s) concerné (s) -	Intervenant(s) concerné(s) -

PROJET PEDAGOGIQUE

I - 1 Liens avec le projet de classe, de cycle, d'école, de circonscription : - - - -
I - 2 Quelles sont les compétences (de cycle (s)) visées? - - - -
II – 1 Quels aboutissements attendus pour ce projet (productions, rencontres, participations aux rencontres culturelles de la circonscription, expositions, représentations, etc....) - - - - -

III - 1 Calendrier	
Période(s) :	Du mois de _____ au mois de _____
Jour(s) :	
Heures(s) :	De _____ à _____
Nombre total de séances:	
Lieu(x) :	

IV - 1 Modalités de fonctionnement	
La classe est en plusieurs groupes avec :	La classe est en un seul groupe :
<input type="checkbox"/> L'enseignant <input type="checkbox"/> L'intervenant du C.L.A.E. <input type="checkbox"/> La bibliothèque <input type="checkbox"/> autre	<input type="checkbox"/> Intervenant + enseignant Rôles respectifs de l'enseignant et de l'intervenant : ----- ----- -----

V - Matériel et support utilisés :

VI – Dispositif d'évaluation envisagée :

V – Déroulement, étapes et échéancier du projet :

Date et signature de l'intervenant

Date et signature de l'enseignant

Date et signature du directeur

Compte rendu des temps de suivi et de régulation

Compte rendu du bilan